

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n° 2024/06/05

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 04 juin 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – CAILLAUD Monique – PATAUD Annick – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine – CALOMINE Alain – LAINE Joël – BUSSIERE Jean-Claude – DUGAY Jean-Pierre – LEGROS Jean-Bernard – BOSLE Alain – BOUDEAU Philippe – DUBOUIS Sandrine – VALLAEYS Gaël

Etaient excusés : MALIVERT Jacques - GARGUEL Karine - MALIVERT-LAGRAVE ANNICK - CLOCHON Bruno - FERRAND Marc - PAROT Jean-Pierre - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - NOURRISEAU Pierre-Marie - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAK Jérôme - RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – GAILLARD Thierry

Pouvoirs :

1. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. CALOMINE Alain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
5. M LARICHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre

Suppléances : Mme LANDREVIE Laurence remplace Mr FERRAND Marc
Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno
Mr PICOURET Michel remplace Mr TROUSSET Patrick

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37			42	
Pour	Contre				
42	0	0	0	0	0

Vu la délibération n°2024/04/20 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 ;

Vu la délibération n°2024/06/04 du Conseil communautaire en date du 11 juin 2024 ;

Afin d'intégrer au budget la modification de l'affectation du résultat 2023 du budget tel que voté dans la délibération n°4, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Détail par section		Montant en €	Section	Fonction	Chapitre	Article
	Ouvertures	0,40 €	I	OPFI	001	001
		50 000,00 €	I	OPNI	20	202
		100 000,00 €	I	OPNI	21	21838
		49 999,60 €	I	OPNI	23	2313
Dépenses	Réductions					
	Ouvertures	200 000,00 €	I	OPFI	10	1068
	Réductions					
Recettes	Réductions					

En recette + 200 000 € de report du fonctionnement à l'investissement par le 1068 ;

- En dépense, + 0.40 € d'erreur de plume sur les dépenses d'investissements 2023 et donc sur le report 2024 ;
- En dépense, + 50 000 € consacrés aux dépenses d'urbanisme, de PLUi et de concertation ;
- En dépense, + 100 000 € d'achats de véhicules sur les services techniques divers (véhicules 4X4 pour les services de terrain et utilitaires pour les agents d'entretiens des locaux) ;
- En dépense : + 49 999.60 € pour entamer la maîtrise d'œuvres pour le projet des « baux à réhabilitation pour le compte des communes membres ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Adopte la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.